

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 25 (1954)
Heft: 10

Artikel: À propos de la Communauté de travail de Valence
Autor: Schaller, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 10. Octobre 1954

SOMMAIRE :

A propos de la Communauté de travail de Valence
Relations ferroviaires — Chronique économique

A propos de la Communauté de travail de Valence

Dès longtemps nous avons projeté, quelques amis et moi, ce voyage dans la Drôme. De prime abord, l'idée pouvait paraître saugrenue. Tous, nous exerçons notre activité professionnelle dans l'industrie de la boîte de montre, et nous décidons un voyage de plusieurs centaines de kilomètres pour visiter... une usine de boîtes de montre de Valence dont par ailleurs l'importance n'a rien d'extraordinaire. Son personnel se compose en effet d'environ cent quatre-vingts personnes. En l'occurrence, il ne s'agissait cependant pas d'une entreprise industrielle quelconque ; la Communauté de travail de Boimondau, anciennement Communauté Marcel Barbu, du nom de son fondateur, est à présent connue dans le monde entier. Un grand nombre de conférences, d'articles, d'ouvrages même ont été consacrés à la description et au panégyrique¹ de cette communauté de travail qui compte, cette année, treize ans d'une existence particulièrement mouvementée.

Les Communautés de travail. — Notre curiosité était donc légitime. Elle n'avait pas manqué d'être aiguisée, et depuis fort longtemps, par les propos que chacun entend tenir, dans son entourage, au sujet de cette fameuse communauté, et de quelques autres qui lui sont semblables : « structure sociale de l'avenir... suppression du salariat... véritable démocratie économique... dépassement du capitalisme... solution de la question sociale... justice dans la répartition », etc., etc. C'est généralement aujourd'hui chez des personnes souvent fort cultivées, mais absolument étrangères à toute activité industrielle, que les communautés de travail suscitent un enthousiasme que rien ne tempère, alors qu'une certaine réserve est observée par différents milieux syndicalistes, mieux placés pour juger en toute connaissance de cause.

¹ Cf. entre autres, Roger du Teil : « Communauté de Travail. L'Expérience révolutionnaire de Marcel Barbu » ; Presses Universitaires de France, Paris 1949. Ouvrage bien documenté que l'on voudrait cependant voir animé d'un minimum de sens critique... Depuis sa publication en 1949, une évolution s'est poursuivie à Boimondau, comme on verra plus loin.

Remarquons encore ce fait curieux : un grand nombre de personnes se figurent que la communauté de travail est une réalisation récente, née au cours de la dernière guerre ou depuis l'armistice, une audacieuse entreprise qui fera tache d'huile et détruira, par tranquille et paisible absorption, l'ancienne structure économique et sociale dite « capitaliste ». Pourtant, la réalité est très différente. La communauté de travail est le fruit d'une conception économique et sociale ancienne, plus que centenaire, presque aussi vieille que l'économie libérale elle-même. Il existait de semblables entreprises avant 1848, sous l'impulsion des grands maîtres de la pensée associationniste : Henri de Saint-Simon, Charles Fourier, Louis Blanc et Robert Owen en Angleterre. Dès 1848, sous l'appellation de sociétés coopératives de production (dont le statut juridique figura très tôt dans la législation française), ou d'association ouvrière de production, les communautés de travail se développent considérablement. Leur apôtre est alors, à Paris, Philippe Buchez, saint-simonien dissident qui consacre ses forces et ses moyens à la propagation et à la réalisation, sur le plan industriel, des théories de l'association. Ces rudiments d'histoire sociale sont aujourd'hui ignorés par beaucoup, du moins en Suisse. Le cours d'histoire donné dans nos collèges développe l'étude d'une science qui n'a pas coutume de modifier ses perspectives, fondées de tout temps sur le fait événementiel et la notion de génialité. L'individuel l'emporte largement sur le collectif. L'étudiant moyen connaît à fond l'incident de la dépêche d'Ems, et confond l'histoire de l'Allemagne d'alors avec les faits et gestes du Chancelier Bismarck. Mais serait-il capable d'expliquer *les raisons* profondes de la naissance, à la même époque, du socialisme d'Etat, ou d'exposer les différences fondamentales qui distinguaient les structures économiques allemandes et françaises ? Cette séparation étanche entre la forme classique de l'histoire, dont le souci exclusif est la description fidèle de l'événement, et sa forme sociale ou sociologique qui s'attache à l'explication et aux données de l'évolution des structures, réduit malencontreusement l'apport culturel de cette discipline dans notre formation intellectuelle. N'est-ce pas un professeur d'histoire, camarade de service militaire, qui me disait dernièrement : « La Communauté de travail ? Cette forme économique nouvelle, née de la guerre, est appelée, dans un proche avenir à prendre une très grande extension et à se substituer aux anciennes structures qu'elle dépasse à présent. » Hélas ! Considérer aujourd'hui la communauté de travail comme une forme économique nouvelle, réellement neuve et originale, c'est ignorer plus d'un siècle d'histoire sociale ; c'est méconnaître les efforts immenses et parfaitement désintéressés tentés jadis dans cette direction par des natures généreuses, efforts qui ne furent jamais longtemps couronnés de succès. Non, la communauté de travail n'est pas née de la guerre de 1939-45 ; même pas de celle de 1870, à en croire Edouard Dolléans qui nous rappelle² qu'on assiste en France, dès 1863 à « une renaissance » (et non à la naissance) des associations ouvrières de production. Ce sociologue ne se réfère pas à un cas isolé : la communauté de travail est très à la

² Edouard Dolléans : « Histoire du Mouvement ouvrier » ; 3e édit. ; Armand Colin Paris 1947 ; t. I, p. 283.

mode, beaucoup plus, semble-t-il, que de nos jours. En 1863, pour la seule ville de Paris, se forment les communautés ouvrières de production des boulonniers, des fondeurs de fer, des tailleurs d'habits. En 1864, ce sont des copistes, des traducteurs et des passementiers pour voitures qui se groupent en vue de la production. Ces efforts sont suivis en 1865 de ceux des graveurs sur bois, des lithographes, des bijoutiers en doré, des opticiens, des ouvriers en imitation bronze, des papetiers, des chapeliers, des doreurs sur bois, des doreurs et argentiers de métaux, des robinettiers, des polisseurs d'acier. En 1866 des vanniers, des tonneliers, des ouvriers sur bronze, des corroyeurs, des fondeurs en cuivre, des cordonniers, des coupeurs, des menuisiers en bâtiment, des tailleurs d'habits, des ouvriers du meuble sculpté tentent à leur tour la difficile expérience de l'association de production.

Ainsi il n'y a rien de très nouveau sous le soleil, malgré l'humaine tentation que nous subissons tous, de croire que la société est née en même temps que nous. C'est une usine qui ne compte que treize années d'existence que nous allons voir à Valence, mais une usine dont la structure économique et sociale a été réalisée, en France, il y a fort longtemps. L'insuccès de la plupart des tentatives de ce genre accroît beaucoup l'intérêt que suscitent les quelques entreprises qui se créent et existent encore sous cette forme.

Lyon. — Nous échangeons quelques réflexions de ce genre dans l'automobile qui, à vive allure malgré l'intense circulation routière, nous entraînait de Chalon-sur-Saône à Lyon. « Il est certain, me disait un ami, qu'au cours du XIX^e siècle la communauté de travail, cent fois tentée, a cent fois échoué. Mais l'ordre libéral n'était pas alors discuté comme il l'est aujourd'hui. Au contraire, il était aussi universellement admis qu'il est à présent généralement critiqué. Les conditions ne sont-elles pas plus favorables pour que naissent et se développent les communautés de travail ? » Certes, le système dit « capitaliste » est actuellement critiqué, et fort heureusement pour lui, car s'il ne l'était pas, si nous n'avions plus cette liberté de critique à laquelle nous sommes si attachés et dont nous usons si largement, notre structure sociale serait sérieusement menacée de cristallisation, incapable par elle-même des transformations et des modifications susceptibles de l'améliorer grandement. La critique constructive est souhaitable en tous domaines, mais elle l'est particulièrement pour les institutions qui doivent subir les incessantes adaptations qu'exige l'évolution des mœurs, des sciences et de la technique. Cependant, n'est-ce pas, une nouvelle fois, méconnaître les enseignements de l'histoire sociale que d'affirmer que le libéralisme économique est aujourd'hui beaucoup plus attaqué qu'il ne l'était au siècle passé ? Ne devait-il pas alors subir les furieux assauts dirigés contre lui par ces alliés de rencontre, les chrétiens-sociaux et les socialistes, toujours unis contre la liberté économique ? L'opposition de beaucoup d'intellectuels n'était pas seule dirigée contre le système. Lyon, où nous entrons à l'instant, est bien faite pour nous rafraîchir la mémoire.

Nous traversons le nouveau tunnel creusé sous le quartier de la Croix-Rousse. La Croix-Rousse ! C'est de là que partirent, le lundi 21 novembre 1831, les canuts décidés à descendre dans la ville et à

s'en emparer : ils sont maîtres de l'Hôtel de ville deux jours plus tard, alors que les troupes du Général Roguet se retirent de Lyon en combattant. Ce sont les journées de novembre, qui seront suivies, en 1834, des journées d'avril, où deux à trois mille insurgés organisent, à l'aide de barricades, la défense de la Croix-Rousse : défense acharnée, qui se prolongera durant six jours, malgré les assauts de l'infanterie et les tirs de l'artillerie en position sur la Place Bellecour. Paris, à la même époque, connaît un soulèvement semblable dont le centre est la Rue Transnonain. Tous les historiens s'accordent aujourd'hui à n'attribuer aucune cause de nature exclusivement politique à ces tentatives de révolution, dirigées uniquement contre l'ordre économique et social, le libéralisme économique et en particulier la concurrence. C'est dire que la critique du système — et même sous sa forme la plus violente, la tentative de révolution — ne date pas d'aujourd'hui, pas plus que ne date de la dernière guerre cette forme d'association dans la production qu'on nomme la communauté de travail.

Boimondau. — Nous n'éprouvons nulle peine, à Valence, à trouver l'usine de Boimondau, à côté des grands bâtiments du Séminaire diocésain. Nous sommes très aimablement accueillis par M. Billiet, directeur technique, puis par M. Georges Matras, le chef de la Communauté, qui nous engage à visiter l'usine.

Celle-ci ne se présente pas à nous sous la forme d'un vaste bâtiment construit dans un but déterminé et selon une idée d'ensemble. Nous voyons plusieurs constructions disparates, aménagées en ateliers, bureaux, entrepôts et magasins, chacune présentant des dimensions relativement réduites. Cette disposition de l'usine est fort sympathique au visiteur, et lui donne l'impression de se trouver au milieu d'une activité plutôt artisanale que typiquement industrielle. Ramuz aurait été satisfait d'y voir une entreprise « à la taille de l'homme ». Pour le reste, il faut bien convenir que rien ne distingue ces ateliers de tous les autres ateliers de France ou de Suisse. Ce sont les mêmes installations, les mêmes presses, les mêmes tours, les mêmes gestes accomplis par les mêmes ouvriers appliqués au même travail et attentifs au même rythme mécanique des machines ; pourrait-il en être autrement ? Evidemment non. La forme sociale d'une entreprise de production ne peut influencer ni marquer le caractère technique de la production qui, dans un état donné de notre science technologique, est invariablement le même dans tous les pays et sous tous les régimes. Ainsi donc rien, au cours de cette promenade dans les ateliers, ne peut nous laisser supposer que l'usine que nous visitons est essentiellement différente de toutes les autres usines qu'il nous a déjà été donné de connaître. Telle est la servitude de toute production moderne, qui lie de la même façon l'homme à la machine, quels que soient par ailleurs les rapports de droit établis entre le travailleur et ses compagnons, son patron, sa machine ou sa production. Rien, au cours du travail industriel, ne permet de déceler la forme sociale de l'entreprise. Rien ne distinguait alors nos deux ciceroni, le chef de la Communauté et son adjoint — qui ne veulent être cependant tous deux que des Compagnons parmi les autres — de n'importe quel patron d'entreprise et chef de fabrication présentant leur usine. Quant aux ouvriers (qu'on

appelle à Boimondau : les Compagnons), ils n'étaient nullement distraits dans leur travail par notre intrusion, habitués qu'ils sont certainement à de fréquentes visites de ce genre. Ils ne se montrèrent pas davantage étonnés ni incommodés lorsque le haut-parleur, installé dans chaque atelier, se mit à hurler durant six longues minutes les sons discordants et saccadés de quelque danse similiexotique, qui nous firent tressauter. Il paraît que ces séances de « musique » se répètent cinq à six fois par jour.

Notre inspection étant terminée, nous nous rendons dans la bibliothèque de la Communauté où le chef a la grande obligeance de sacrifier presque tout son après-midi à nous exposer l'histoire, la forme, l'organisation et le fonctionnement de cette entreprise-témoin.

Mourras, Valence, Besançon et Paris. — Peu d'entreprises ont connu, au cours de leurs premières années, une existence aussi mouvementée. Il faut parler des grandes lignes de l'histoire de Boimondau pour mieux comprendre les liens si étroits qui unissent aujourd'hui les plus anciens parmi les Compagnons.

A la veille de la dernière guerre, Marcel Barbu, ouvrier d'une usine de boîtes de montre, est parvenu à fonder à Besançon, un petit atelier et s'est ainsi élevé au rang de patron. Cette condition nouvelle ne paraît cependant pas le satisfaire, et il continue de sentir « peser sur lui le poids écrasant de la structure capitaliste »³. Il nourrit l'ambitieuse intention de se poser en réformateur social, ni plus ni moins, et caresse l'idée d'une véritable collaboration entre patron et ouvriers. Ceux qui le connaissent bien s'accordent à reconnaître à ce nouveau disciple de Charles Fourier, de Victor Considérant et de Robert Owen les qualités exceptionnelles qui furent celles de ses devanciers. Animé d'une volonté de fer, d'un caractère entier, Barbu est en outre un orateur né, un logicien redoutable, habile à ruiner les arguments de ses adversaires, et faisant preuve en toutes circonstances d'une franchise entière et parfois brutale. Il se dégage de sa personne un incontestable pouvoir de fascination qui lui vaut l'attachement des membres de son entourage. Chacun le sait et le sent convaincu, animé de cette véritable foi indispensable à tout réformateur social qui se campe, seul et sans autre arme que son enthousiasme, devant un ordre social consacré et puissant qu'il s'agit de renverser ou du moins de transformer. Ses amis se plaisent à relever, chez Marcel Barbu, cet aspect « messianique » qui est commun à tous les vrais candidats à la réforme sociale, à Enfantin comme à Fourier qui furent même des fondateurs de religions.

La tâche de Barbu est difficile. Il faut convaincre les ouvriers qui, au début, se montrent hésitants devant les promesses et croient flairer un piège ; ils se montrent lents à « jouer le jeu ». Mais la force de persuasion de Barbu finit par l'emporter. Heureusement d'ailleurs, car son attention devra bientôt se concentrer sur d'autres obstacles. Expulsé de Besançon par les Allemands, il déplace en partie son entreprise à Valence ; le choix de cette localité lui est dicté par la présence de l'un des principaux clients de son usine, qui s'est également replié

³ Nous nous référons largement à la brochure spéciale « Boimondau », publiée en 1951 à l'occasion du dixième anniversaire de l'entreprise, brochure qui constitue en outre un numéro spécial de la Revue « Communauté ».

à Valence ; il maintient cependant un centre de production à Besançon. A Valence, les difficultés seront multiples pour Barbu et l'équipe de Compagnons qu'il a groupés et qui lui sont à présent indéfectiblement attachés. Ces braves ne sont pas décidés à louvoyer, même dans les conditions les plus difficiles. Ils ont dit non à l'occupation allemande comme à l'occupation italienne ; non, au Gouvernement de Vichy ; non, aux exigences de la Relève et du travail en Allemagne ; non, à la réquisition des machines, deux fois exigée, deux fois refusée, mais au prix de la dispersion de l'usine en différents ateliers dissimulés dans des caves ou des greniers de Valence. Sur ordre du préfet de la Drôme, Marcel Barbu est arrêté une première fois, et incarcéré comme détenu politique. Il demeure en correspondance avec l'équipe de Valence, à qui il prodigue conseils et instructions. La situation devient rapidement intenable. En février 1943, le Conseil général de la Communauté se réunit et décide que celle-ci sera en partie dispersée ; les Compagnons prendront le maquis. C'est une première interruption de l'activité industrielle, et c'est aussi une première interruption de cette curieuse et intense activité sociale inaugurée dans son entreprise par Barbu et à laquelle il attache une importance primordiale.

Dès le début, les salaires de chaque Compagnon étaient affichés et librement discutés par chacun. En 1941, des réunions hebdomadaires avaient lieu entre les responsables des différents ateliers et les chefs de service. Le 22 décembre 1941, le programme de production étant rempli, tous les Compagnons partirent en vacances jusqu'au lendemain du Jour de l'An. A la rentrée, Barbu propose des réunions hebdomadaires de tous les Compagnons, où chacun pourra discuter du travail de la semaine : c'est l'origine des « assemblées de contact ». Le principal orateur de ces assemblées du début est Barbu lui-même : il demande à chacun de ne pas le considérer comme un patron, mais comme un compagnon ayant des responsabilités de chef. Puis il organise des cours de technologie, afin de perfectionner les connaissances professionnelles de chacun. Déjà, quelques heures rémunérées sont réservées au « travail social ». Marcel Barbu a l'ambition de faire davantage encore et de consacrer plusieurs heures par semaine à l'éducation des Compagnons. En 1942, ceux-ci invitent Barbu et sa famille à une soirée communautaire au cours de laquelle l'assemblée chante un air du pays. Barbu entend que ses compagnons « chantent faux ». Le samedi suivant les premiers cours de solfège sont donnés à la Communauté. Des cours de culture physique, de mathématique, de dessin suivront bientôt, ainsi qu'un cours sur la famille et sur le mariage. La difficulté des Compagnons à s'exprimer aura pour résultat que nombre d'entre eux renoncent à prendre la parole devant leurs camarades. Barbu veut immédiatement remédier à cette lacune. Un cours de français est organisé durant l'horaire de travail. Le samedi matin est alors entièrement consacré au « travail social ». Le but que poursuivent les responsables de la Communauté n'est pas commun : « Nous n'avons pas eu simplement comme ambition de créer une entreprise

puissante et équilibrée, notre souci était de faire des boitiers de montre⁴ pour *faire des hommes* », écriront-ils en 1951 ; « *faire des hommes*, tel est notre but ». Cette activité sociale subira nécessairement une éclipse du fait de la décision du Conseil général, en 1943, de prendre le maquis. Mais l'activité communautaire ne prend pas fin pour autant, au contraire. Certes, des Compagnons sont dispersés. Les uns s'engagent chez des agriculteurs, d'autres dans des scieries, ou sur des chantiers ; beaucoup se rassemblent à la ferme de Mourras, acquise par la Communauté sur le Plateau du Vercors. Certains ateliers de l'usine sont transférés à Mourras, où cependant le souci principal demeure le ravitaillement et les travaux agricoles. La terre est pauvre, l'eau est rare, les nouveaux colons manquent d'expérience agricole ; chacun ne mangera pas toujours à sa faim. C'est alors la véritable existence du maquis ; la garde, jour et nuit ; les contacts avec l'Armée Secrète, qui fournit les armes et même un camion Renault ; l'instruction aux armes, au fusil-mitrailleur en particulier ; l'attaque du Plateau par les Allemands, en mars 1944 : il faut momentanément vider les lieux ; puis, en juin, le mitraillage et même le bombardement de la ferme de Mourras. C'est à Mourras, et non à Valence, à Besançon ou à Paris que bat le cœur de la Communauté. C'est là qu'à plusieurs reprises se tiennent les séances du Conseil général, appelé à prendre les importantes décisions réclamées par les circonstances.

Pendant ce temps, à Valence, l'usine doit continuer à tourner ; son fonctionnement ne peut être assuré par des hommes valides, trop menacés par le Service obligatoire du Travail en Allemagne. On embauche des femmes et de tout jeunes gens de seize à dix-sept ans. Il y a aussi des ateliers clandestins constitués dans différents quartiers de Valence et de Bourg-lès-Valence. Le 1er mars 1944, à la suite d'une altercation entre Marcel Barbu, de retour à Valence, et un officier allemand qui exige la liste du personnel que Barbu refuse de soumettre, l'usine est pillée par l'Occupant (du moins ce qui reste de l'usine car la plupart des machines ont été évacuées en quelques instants). Le 15 août, Valence est bombardée et le travail clandestin doit être interrompu. Trois Compagnons, deux hommes et une femme sont arrêtés par les Allemands. L'un sera fusillé, les deux autres mourront en déportation.

Durant cette époque, la première entreprise créée par Barbu travaille à Besançon. Barbu ne peut se rendre librement en zone occupée, et cette usine lui cause quelques soucis. Le directeur de l'entreprise, personnalité dynamique et compétente, a semble-t-il plus ou moins perdu la foi communautaire, de même que plusieurs de ses compagnons. Tout le pouvoir de persuasion de Barbu et de ses émissaires ne parviendra pas à réchauffer en eux cet idéal, et le directeur quittera l'entreprise. Cependant, les Bisontins se montrent toujours aimables et très hospitaliers à l'égard des Valentinois à la recherche de travail et de moyens de subsistance. Ils accueillent ces Compagnons en grand

⁴ « Boitiers de montre », c'est-à-dire boîtes de montre. Le terme de boîte de montre en usage en Suisse est plus exact que celui de boitier de montre couramment utilisé dans le langage, les écrits et même la raison sociale de Boimondau. Cf. Littré : « Rem. En parlant d'une montre, on ne dit pas le boitier ; on dit la boîte ».

nombre dès novembre 1943. En septembre 1944, c'est le siège de Besançon, qui durera quatre jours. A la Libération, l'usine est intacte et le travail reprend immédiatement. Dès octobre, l'usine de Valence fonctionne à nouveau et récupère presque tous les Valentinois émigrés à Besançon.

En février 1944, à Paris, Marcel Barbu et quelques Compagnons installent le quartier général de la Communauté. Le 25 mars, il convoque un Conseil général, en vue de procéder à différents remaniements, et pour soumettre un projet de création d'un Rassemblement communautaire français. Mais la Gestapo intervient : Barbu est arrêté le 14 avril avec quelques Compagnons. Marcel Mermoz, à Valence, prend la tête de la Communauté en attendant le retour du chef, rescapé de Buchenwald, en mai 1945.

Au cours de l'été 1946, Marcel Barbu quitte la Communauté, ensuite d'un certain désaccord entre les Compagnons et lui-même au sujet de son action communautaire sur le plan politique. Les Compagnons poursuivent leur destinée sous la direction de Marcel Mermoz, le chef qu'ils ont librement choisi. La raison sociale elle-même sera modifiée. De « Boitiers de montre du Dauphiné, Communauté Marcel Barbu » elle se nommera désormais : « Communauté de travail Boimondau », du nom inventé par le « Centre Economie et Humanisme », à partir de la première raison BOITiers de MONtre du DAUPhiné.

L'organisation de la Communauté. — Elle est complexe. Un grand nombre de conseils, commissions, équipes, cellules et groupes se superposent, se recoupent ou se contrôlent mutuellement. En société qui se veut réellement démocratique, la Communauté a respecté le principe de la pondération des pouvoirs.

Le pouvoir législatif est assuré par l'Assemblée générale de la Communauté, haute autorité souveraine qui jouit des pouvoirs les plus étendus. Elle correspond, ailleurs, à l'assemblée générale des actionnaires. C'est notamment à cette assemblée qu'il appartient de fixer les buts de la Communauté ; d'en nommer le chef, son adjoint, les membres du Tribunal, ceux de la Commission de contrôle ; de modifier la Règle communautaire ; d'approuver le budget et la gestion commerciale. Elle est composée de tous les Compagnons et de toutes les Compagnes (épouses de Compagnons ou jeunes filles exerçant une activité professionnelle ou sociale au sein de la Communauté) dont la présence est obligatoire. Les membres de la famille des Compagnons font d'office partie de la Communauté ; ils ont la faculté d'assister aux assemblées générales, mais ne jouissent pas du droit de vote. L'assemblée générale se réunit en principe deux fois par année. Des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées sur l'initiative du chef, ou à la demande du tiers des membres du Conseil général, ou du tiers des membres du Conseil des chefs de quartier. Fait digne d'intérêt, les décisions de l'Assemblée générale doivent être prises à l'unanimité ! « Cette unanimité justifie seule la souveraineté de l'Assemblée », paraît-il. Dans la pratique, il est évident qu'on ne saurait demander à cent quatre-vingts personnes d'être toujours du même avis sur toutes choses. Il faut donc admettre que cette unanimité ne peut être obtenue que si la minorité veut bien consentir à se rallier

LOSINGER & C^o S. A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43



Travaux publics
Travaux de routes
Béton armé

631

NOTZ

NOTZ & Co. S. A. BIENNE

Tél. (032) 2 55 22

645

**Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.
à Bienne et leurs succursales
dans le Jura-bernois**

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

646

vous fournissent toute la gamme de balanciers

PARISIENNES

un produit Burrus

avec et sans filtre

95 ct.



654

finalement à la majorité par gain de paix, de conciliation ou simplement par nécessité pratique de sortir de l'impasse.

Le pouvoir exécutif est affaire de plusieurs personnes et cellules. A sa tête, nous trouvons le chef de communauté. L'exécutif n'est donc pas couronné par un collège, mais par une personne, un *Chef* jouissant de grandes compétences. Si c'est à l'assemblée générale qu'incombe la tâche de fixer les buts communautaires, c'est au chef qu'il appartient de choisir les moyens qu'il juge les plus propres à la réalisation des fins.

Il est secondé, conseillé et contrôlé dans sa tâche par le *Conseil général*, composé de tous les chefs de service et employés supérieurs de la Communauté. Le chef assiste à toutes les séances du Conseil, et y jouit du droit de délibération. Le Conseil étudie la gestion des différents chefs de service ; les problèmes qui lui sont posés ; il soulève lui-même les questions qui lui paraissent présenter un certain intérêt. Il s'assure de l'exécution des décisions prises à l'assemblée générale, et exerce de ce fait un droit de contrôle sur l'activité du chef.

Le Conseil des chefs de groupes de quartier n'est, il est vrai, qu'un organe consultatif, qui seconde aussi bien le pouvoir législatif que l'exécutif. En effet, il est le principal artisan de cette unanimité qui doit être réalisée lors des assemblées générales. Il « prépare » celles-ci dans l'ensemble de la communauté. Il est en outre un organe de l'exécutif en ce sens qu'il expose, chez les Compagnons, les intentions du chef, et crée à leur égard une atmosphère de compréhension et d'approbation. Sa raison d'être paraît donc la diffusion, jusqu'aux derniers échelons communautaires, des décisions prises, et de la politique économique et sociale suivie par le chef. Ses membres auront principalement pour tâche de commenter, d'expliquer, de faire admettre l'action du chef par tous les Compagnons, et d'assurer ainsi, en même temps que la complète information de chacun, la parfaite unité de vues entre tous les Compagnons et le chef. Ce Conseil se réunit une fois par mois sous la présidence du chef de communauté.

Le groupe de quartier est composé des familles de Compagnons qui se réunissent soit en fonction de la proximité de leur résidence, soit en vertu de leurs affinités ou de leurs goûts. Les membres du groupe procèdent à l'élection de leur chef. Le groupe se réunit deux fois par mois, au domicile d'un Compagnon. Il assure l'existence de véritables foyers communautaires, et se pose ainsi en gardien de l'orthodoxie communautaire. Au cours de ces rencontres, tous les problèmes intéressant la Communauté ou se rapportant au foyer d'un Compagnon peuvent être discutés. Des questions sont posées au chef de communauté ou à tout autre chef responsable, sur un cahier contenant le procès-verbal des discussions. Les chefs répondent par écrit sur le cahier qui leur est remis et assurent ainsi, d'une nouvelle façon, la permanence du contact entre les cadres et le personnel.

Parallèlement à ces groupes de quartier qui assurent l'existence d'une « vie communautaire totale », de nombreuses autres cellules développent la vie communautaire spécialisée. Sur le plan technique de la production, les Compagnons sont répartis en *équipes* qui nomment leur *chef d'équipe* (contremaître subalterne) lui-même subordonné à un *chef de section professionnelle* (contremaître supérieur ou

chef de service). Sur le plan social, la division est identique : un certain nombre de Compagnons se constituent en groupe, nomment leur chef d'équipe sociale qui sera subordonné à un chef de section sociale. Ainsi est assurée cette organisation hiérarchique très poussée, sur le plan communautaire total, professionnel et social.

La multiplicité de ces cellules ne favorise pas en elle-même la vue d'ensemble que chacun doit avoir sur la Communauté. Certes, les assemblées générales peuvent remédier à cet inconvénient, mais elles ne sont normalement convoquées que deux fois par année. C'est à l'*Assemblée de contact* que les Compagnons ont recours pour assurer la parfaite unité de vues de tous les membres. Elle a lieu en fin de chaque semaine. Obligatoire pour tous les Compagnons, Postulants et Stagiaires, elle est facultative pour les épouses. Cette assemblée ne prend normalement aucune décision. Elle réalise le contact entre tous les membres. C'est une séance d'information au cours de laquelle les problèmes généraux seront exposés par le chef et les problèmes particuliers par les chefs de service. Tous les faits saillants de la semaine sont expliqués et commentés.

Le pouvoir judiciaire est représenté par le *Tribunal* de la Communauté, dont la mission est de trancher tous les différends qui pourraient surgir au sein de celle-ci. Ses membres se composent obligatoirement d'un chef de service, de deux membres choisis parmi les cadres de l'entreprise, de quatre compagnons et deux familiaux. Ce Tribunal n'a pas de code : le bon sens est la seule loi qu'il connaisse. Ses jugements ont force exécutoire seulement lorsque le chef de communauté en a pris connaissance et a signé le procès-verbal. Qu'advient-il si le Tribunal allait prendre position contre le chef de communauté ? Le jugement ne serait valable qu'après la signature, par le chef, de l'acte de sa condamnation. Si le chef, persuadé de son bon droit, allait refuser de signer, la situation serait assez semblable à ce qu'on nomme, en France, une crise ministérielle. Le chef serait obligé de démissionner. Il y a là, pour lui, une raison d'insécurité contre laquelle il a naturellement cherché à se protéger, dans l'intérêt même de la Communauté et de la sauvegarde du principe d'autorité. Aujourd'hui, le chef, placé dans ces circonstances, aurait la possibilité, avant de se démettre de ses fonctions, d'en appeler à l'arbitrage d'une instance supérieure située à l'échelon national : l'*Entente communautaire*, à Paris.

Enfin, à la *Commission de contrôle* sont confiées toutes les missions de vérifications ; elle paraît remplir, à peu de chose près, les mêmes fonctions que les organes de contrôle prévus ailleurs dans les entreprises commerciales. Toutefois, le droit de contrôle n'est pas l'apanage exclusif de cette Commission. Tout Compagnon a la faculté de se rendre au bureau de la comptabilité et d'exiger présentation des comptes. Si, comme ce sera généralement le cas, son incompétence en matière comptable est notoire, le Compagnon a même le droit de se faire assister par un expert-comptable de son choix. Il paraît que, pratiquement, ces investigations à la comptabilité sont très rares, les Compagnons se contentant des chiffres et explications qui leur sont donnés au cours de leurs multiples réunions. Le principe cependant

conserve toute sa valeur, car si un Compagnon, en assemblée, se risquait à émettre une proposition de nature financière (achats, ventes, modification de salaires, etc.) sans être soigneusement documenté sur les chiffres comptables, la discussion ne s'éterniserait pas : il lui serait sévèrement reproché de parler avant de s'être renseigné.

Dans tous les postes à pourvoir au sein de la Communauté — et on voit qu'ils sont nombreux — celle-ci croit se préserver des tendances démagogiques ou autoritaires par le principe de l'élection dite « à double confiance ». Tout chef est proposé par l'échelon supérieur, et élu par l'échelon inférieur, selon la règle de l'unanimité.

Le recrutement des Compagnons. — Ne peut devenir qui veut Compagnon de Boimondau. Tout aspirant Compagnon doit subir deux épreuves préalables, auprès d'un savant professeur, expert en psychotechnie, rattaché à la préfecture de la Drôme à Valence.

La première épreuve, le *test d'intelligence logique*, est assez répandue chez nous qui avons de plus en plus recours à des services d'orientation professionnelle. Il s'agit de déterminer les aptitudes professionnelles du candidat, tant sur le plan des capacités manuelles que sur celui des aptitudes intellectuelles. Cette expertise doit orienter le sujet sur la voie qui permettra le plein épanouissement de ses facultés. Celui-là est apte à devenir mécanicien, celui-ci polisseur, le troisième acheveur, le quatrième balayeur, conclut l'expert. Graves verdicts, lourds de conséquences, qui posent peut-être un problème dans nos régions comme à Boimondau.

La seconde épreuve, en revanche, est de nature très spéciale. Il s'agit d'un *test communautaire*. Il a pour but de révéler les aptitudes du sujet à se conformer aux exigences d'une vie communautaire. Un Compagnon nous dit sa foi en ces « tests sociométriques, jaugeant la capacité d'assimilation par la Communauté et le potentiel coopératif de celui qui sollicite une place parmi nous ». Voilà qui n'est pas banal. En bonne logique, les candidats qui présenteraient des aptitudes caractérielles propres à un régime libéral, et un « potentiel capitalistique » important, devraient être éliminés. Il serait pour le moins intéressant de connaître la nature précise de ces tests sociométriques destinés à repérer le « potentiel coopératif » d'un brave gars de vingt ans !

Si le résultat de ces deux tests est jugé satisfaisant, le candidat est conditionnellement admis dans la Communauté avec grade de stagiaire. Encore faut-il qu'il ne soit pas desservi par un aspect physique pitoyable. Le chef de Communauté, qui nous donne ces détails, insiste sur l'importance attachée par chacun aux caractères physiques, et physiologiques du sujet. Il paraît qu'en existence communautaire, ce facteur est d'importance. Une physionomie déplaisante, contrefaite, grotesque peut s'opposer à la naissance de cet indispensable courant de sympathie qui, spontanément, doit s'établir entre le nouveau membre de la Communauté et ses aînés. L'arbitraire d'un semblable critère de sélection n'échappe évidemment pas aux Compagnons de Boimondau, mais ils considèrent ce facteur comme une donnée de fait, et se déclarent bien obligés d'en tenir compte.

Le stage est souvent très bref. Si le test qui doit révéler les aptitudes professionnelles du sujet a été convenablement établi et si, de ce

fait, le stagiaire peut occuper immédiatement la fonction pour laquelle il présente le plus d'aptitudes, on estime à Boimondau qu'une période de dix jours doit lui permettre de fournir à sa machine autant de travail et d'aussi bonne qualité que n'importe lequel de ses camarades. Il n'est pas question, évidemment, de former ici des « ouvriers complets » et nous verrons pourquoi dans la suite. La spécialisation professionnelle est poussée à l'extrême, chacun ne connaissant qu'une ou deux brèves opérations de la fabrication, mais les connaissant à fond du fait de leur incessante répétition.

Puis, le stagiaire sera nommé postulant. Plus tard, le Conseil général, seul compétent en ces matières, nommera le postulant au grade de Compagnon, s'il donne pleine satisfaction. Tels sont les trois degrés principaux de cet Ordre communautaire si spécial. Le stagiaire et le postulant sont d'ailleurs l'objet de l'observation vigilante du chef de service, du chef d'équipe et de tous les Compagnons. Des notes leur sont attribuées, selon les normes d'un barème fort compliqué, qui n'est pas particulier à Boimondau, car il est en usage dans un grand nombre d'usines françaises. Le zèle, les qualités d'ordre, le don d'initiative et la curiosité professionnelle, l'assiduité au travail, la vivacité d'esprit et d'exécution, la discipline, la tenue et le comportement, le sens de la camaraderie, l'état d'esprit général, l'humeur du sujet, et toutes les aptitudes spéciales à la vie communautaire sont jugées selon leur intensité, par cinq notes différentes.

Les sources de gain monétaire des Compagnons. — Cette question a déjà donné lieu à de nombreux malentendus. En effet, il faut bien le reconnaître, dans l'esprit de beaucoup de profanes le but de la Communauté de travail est simplement, et très prosaïquement, de permettre aux ouvriers de s'appropriier les bénéfices encaissés par le patron et les actionnaires. Cette conception repose sur plusieurs postulats, et admet implicitement que l'exploitation n'est jamais déficitaire ; que le bénéfice n'est pas versé à des comptes de réserve ni consacré à l'amortissement ni au renouvellement du parc machines et des installations, mais qu'il est confisqué par le propriétaire capitaliste ; que ce bénéfice ne correspond nullement à la rémunération normale des services ni des capitaux du propriétaire capitaliste ; enfin, que sa répartition entre les artisans de la production provoquerait, dans l'état actuel de notre technique, la nette amélioration du sort matériel de la main-d'œuvre. Ces postulats procèdent tous de la théorie marxiste de la plus-value et de la formule consacrée du droit des travailleurs au produit intégral de leur travail.

Ce n'est pas du tout, empressons-nous de le dire, sous cet angle spécial que les plus convaincus parmi les Compagnons de Boimondau envisagent le problème communautaire. Chez eux, cette question purement matérielle est reléguée au second plan des préoccupations. Le but supérieur, le but essentiel aux yeux de ces possédés de la mystique associationniste n'est pas de faire de l'argent, mais de « faire des hommes ». Cet esprit de Marcel Barbu, le fondateur de communautés, est resté bien vivant parmi l'élite de Boimondau, et toujours revient sur les lèvres les mêmes expressions : « faire des hommes » ; « l'homme total » ; « l'homme communautaire » ; « vie communautaire » ;

totale ». « Faire des boîtiers de montre pour faire des hommes », ont-ils écrit, et non pas être des hommes pour faire des boîtes de montre. Le gain matériel ne peut pas être négligé par cette entreprise, malgré tout commerciale, mais il est souvent sacrifié à un autre gain auquel chacun attache une plus grande importance, à savoir le gain spirituel et culturel, le gain moral qui ne s'acquiert, chaque semaine, que par les heures consacrées aux conférences, aux causeries entre membres, aux cours organisés, à la lecture, aux sports, aux films, à l'effort intellectuel exigé de ces ouvriers manuels dans leurs multiples assemblées. Le but ultime de l'entreprise n'est donc pas le gain monétaire : on ne saurait assez le répéter et mettre ainsi en évidence, à côté de la générosité et de l'élévation d'un semblable idéal, le côté proprement exceptionnel et mystique de ce singulier Ordre laïque. Certes, un tel idéal n'est pas partagé avec la même intensité par tous les Compagnons. Mais tous les religieux d'une Communauté sont-ils animés d'un même zèle dans l'observance de la Règle ? Boimondau a sa Règle, dont chaque article a été longuement étudié et médité au cours des longues journées vécues par les Compagnons, dans la solitude du maquis de Mourras. Cette Règle, aux feuillets soigneusement numérotés et authentifiés, existe en deux exemplaires : l'un est tenu à chaque instant à disposition de tout Compagnon qui le voudrait consulter, l'autre est en possession du chef de Communauté qui en assure la garde... On conçoit aisément qu'il n'est pas facile d'inculquer cette mystique de la Règle aux jeunes recrues ; elles n'ont pas participé aux circonstances héroïques de son élaboration, et n'ont vécu ni le maquis, ni la difficile existence des premières années. Dès lors, comment éviter à certains jeunes gens la tentation du simple succès économique, du gain monétaire promptement réalisé dans les périodes favorables, au détriment des activités sociales ? Le chef ne nous cache point que certains Compagnons voudraient plus de boîtes de montre, et moins de temps consacré « au social ». Cependant les cadres, et les convaincus de la première heure, résistent vigoureusement à toute déviation ; ils se refusent à trahir l'esprit communautaire exprimé dans la Règle. On a dû cependant lâcher du lest. D'obligatoires qu'elles étaient, beaucoup d'activités sociales sont peu à peu devenues facultatives. Elles demeurent cependant normalement rétribuées pour ceux qui s'y adonnent : liberté est laissée aux autres d'accomplir des heures supplémentaires en faisant tourner leurs machines.

Dans cette usine parfaitement installée, bien équipée et outillée, quelle est la situation matérielle de l'ouvrier ? Ici, où la plus-value capitaliste de Marx a été supprimée en même temps que le patron et les actionnaires, l'ouvrier retire le produit intégral de son travail. Que gagne donc le Compagnon ? M. Georges Matras, l'actuel chef de la Communauté, a bien voulu répondre très franchement à toutes les questions que nous lui avons posées. Un homme qui a la foi n'a rien à redouter de personne. A aucun moment il n'a cherché à dissimuler les faiblesses de cette audacieuse entreprise ou à accroître ses mérites, très grands il est vrai. Dans la question des salaires, il nous a cité des chiffres, que nous ne voyons pas la nécessité de reproduire

ici. Toutefois, les indications générales qui suivent suffiront à donner à chacun une idée générale du problème.

Le salaire de base de chaque Compagnon est le salaire minimum fixé, en France, par les conventions collectives actuellement en vigueur, et qui ont force de loi. Rien de plus.

En outre, les Compagnons ont droit à une *prime à la production*, en tout point semblable à la prime à la production payée dans les autres usines de France dites « capitalistes ». Enfin, tous les trois mois, *le bénéfice* de l'entreprise, moins une part consacrée aux réserves, est partagé entre les membres de la Communauté, de la façon exposée ci-dessous.

Au total, le gain monétaire de la moyenne des Compagnons de Boimondau est sensiblement le même, en période de bonne conjoncture, que celui des ouvriers français non spécialement qualifiés travaillant dans les entreprises dites « capitalistes ». Il est donc nettement inférieur, compte tenu du pouvoir d'achat, à celui que reçoit son camarade suisse. En période de dépression, il est inférieur, parfois de 50 % (comme en 1948) à celui d'ouvriers d'égale qualification travaillant dans d'autres entreprises, du fait principalement de l'insuffisance des réserves, et certainement aussi de l'absence de la pression syndicale exercée sur le patronat contre toute réduction du salaire monétaire acquis.

La répartition du bénéfice ne s'inspire nullement du principe : à chacun selon ses besoins, mais plutôt de celui : à chacun selon ses œuvres. Aucun égalitarisme grossier ne choque le sens de l'équité et des proportions. Chaque Compagnon est doté d'un certain nombre de points, et la répartition du bénéfice est réduite à une simple question d'arithmétique. Le seul fait d'être Compagnon vaut un certain nombre de points, mettons 300⁵. Selon sa qualification, la fonction qu'il occupe ou son ancienneté, des points supplémentaires sont attribués au Compagnon. Mettons qu'il reçoive 30 points supplémentaires par année de service dans la Communauté. Les années 1942 et 43, durant lesquelles l'équipe connut de grandes difficultés, lui vaudraient chacune 100 points. Les années 1944 et 45, où les ateliers fonctionnaient dans la clandestinité, vaudraient chacune 150 points au Compagnon qui les a vécues. Tout membre du Conseil général aurait droit à 1500 points, tout membre du Tribunal à 1000 points, tout chef de groupe de quartier à 800 points, et ainsi de suite. La différenciation est donc très poussée.

Cependant, depuis sa fondation, la Communauté n'a pas réalisé que des bénéfices. Brusquement, en mai 1948, une crise très grave éclata dans l'horlogerie française et ses branches annexes. Le travail, subitement, fit défaut. D'un jour à l'autre, les commandes en portefeuille furent en grande partie annulées. Que convenait-il de faire ? Semblable difficulté, en régime libéral, se traduit par le licenciement d'une fraction de la main-d'œuvre, sa mise en chômage, mesure contre laquelle beaucoup protestent avec véhémence. La Communauté ne pouvait songer à licencier des Compagnons sous prétexte du manque

⁵ Je tiens à spécifier que tous les chiffres cités ici sont choisis arbitrairement, à titre d'exemple.

de travail, mesure qui aurait été absolument contraire à son esprit, à sa mystique communautaire. Mais elle ne pouvait pas davantage, et pas plus que n'importe quelle autre entreprise, continuer de payer des ouvriers sans pouvoir leur assurer du travail, tant il est vrai que contre les nécessités économiques, il n'y a pas de mystiques ou de principes, si nobles soient-ils, qui puissent prévaloir. C'est là une réalité, un fait, une donnée, que les profanes et les réformateurs à tout prix ont parfois tendance à oublier. Ce que fit la Communauté fut exactement ce qu'aurait fait n'importe quelle entreprise, « capitaliste » ou non. Seuls, les mots qui expliquèrent son attitude furent d'une certaine originalité, mais le fait reste le même : les ouvriers furent momentanément congédiés et s'engagèrent sur des chantiers : « La Communauté ne peut envisager de débaucher. *Elle invite simplement les Compagnons à essayer de trouver du travail à l'extérieur, en attendant que passe la crise.* Les uns deviennent manœuvres sur des chantiers de travaux publics... d'autres travaillent à demi-journée dans les fermes des environs ». Et ceux qui n'ont vraiment trouvé aucun emploi, et qui n'ont pas de famille pour les secourir, obtinrent *mille francs français par semaine pour subsister.* La Communauté pouvait-elle faire davantage ? Certainement pas, sinon elle l'eût fait sans hésiter. Mais, encore une fois, les nécessités économiques ne sont jamais, ni nulle part, fonction de considérations normatives ou philosophiques. Une bourse vide ne pourra pas faire plus, ici ni ailleurs, que ne pourrait faire une autre bourse vide, et quelle que soit l'éthique sociale dont s'inspire son propriétaire...

Les Compagnons de Boimondau ont déjà donné des preuves tangibles de la préférence qu'ils attachent à la réalisation de l'idéal communautaire plutôt qu'au gain matériel, témoignant ainsi de qualités très exceptionnelles qui ne seront jamais, cela va sans dire, que le fait d'une minorité d'élite animée par une foi. Rappelons, à titre d'exemple, qu'en octobre et novembre 1949, la Communauté souffrant d'un manque de liquidités, tous les salaires mensuels seront arrêtés d'un commun accord, au plafond de quatorze mille francs français, du simple Compagnon au chef de communauté...

Parlons de la propriété. L'usine de Boimondau est propriété des Compagnons, sans restriction. Ceux-ci sont donc promus au rang de propriétaires. On serait tenté d'en déduire que la part de propriété de chacun sur l'ensemble de l'usine représente un actif dont il serait équitable de tenir compte comme élément de la rétribution du Compagnon. Ce serait, cependant, tout à fait inexact, car il n'existe pas de part de propriété. Les biens immobiliers, mobiliers, les avoirs de l'entreprise appartiennent à l'ensemble de la Communauté, et non pour une part à chaque Compagnon. Si l'un de ceux-ci se retire ou est exclu de la Communauté, il ne peut émettre aucune prétention, à son départ, sur une fraction des biens communautaires. Le droit libéral connaît également ce genre de propriété, que l'on nomme la propriété publique. Le particulier serait cependant mal venu de compter, parmi les éléments de sa fortune, une part lui revenant sur les routes, les tunnels, les chemins de fer, les viaducs et les bâtiments douaniers du pays. Ces richesses ne sont pas à lui, ni en totalité, ni en partie. Elles

sont à la société. De même le Compagnon de Boimondau n'est propriétaire de l'entreprise qu'indirectement, en sa qualité de membre de la Communauté. En fait, *sa situation matérielle particulière* n'est influencée en rien par la propriété sociale de l'entreprise. Remarquons en passant que cette solution appliquée à la propriété est semblable à celle du régime soviétique. La propriété privée des biens de production a été abolie, mais la propriété privée des biens de consommation subsiste, et le Compagnon possède son compte courant dans la comptabilité de l'entreprise ; dans ce compte sont portés certains montants, primes à la production ou parts de bénéfice, qu'il peut retirer en fonction de la situation de liquidité financière de l'usine.

N'envisager dans la Communauté de travail que l'occasion de gains supérieurs à ceux réalisés en régime dit « capitaliste » est donc s'exposer à être amèrement déçu. C'est sous réserve de se situer sur un plan différent, et à cette condition seulement, que les conflits du travail peuvent être évités à Boimondau. C'est une grave erreur de s'imaginer que le seul fait du régime communautaire (à condition, bien entendu, qu'il ne soit pas autoritaire et dictatorial) supprime, par on ne saurait quelle vertu magique, les sources de conflits entre travailleurs. Les Compagnons de Boimondau l'ont compris, et c'est un mérite de plus à leur actif. Certaines recrues, victimes des illusions que nous avons relevées, et qui ne furent pas touchées par la foi communautaire, ont rapidement quitté cette association pour bénéficier, dans d'autres entreprises, de gains plus élevés. Un jour — qui n'est pas très ancien — ce furent *tous* les Compagnons d'un atelier qui, en bloc, abandonnèrent la Communauté ; le conflit fut sérieux et déclencha une véritable crise. Etant parmi les ouvriers les plus qualifiés, ils estimaient que leur gain monétaire était inégalement calculé, le jugeant insuffisant en valeur absolue, et surtout par rapport à des manœuvres qui « faisaient beaucoup de social ». Depuis lors, la spécialisation très poussée du travail telle qu'elle est appliquée à Boimondau a rendu plus ou moins superflue la formation d'ouvriers complets, chez qui la tentation peut être très forte de s'en aller gagner davantage auprès de la concurrence capitaliste... La leçon a porté. Elle nous prouve jusqu'à l'évidence que sans une véritable foi communautaire et les sacrifices matériels qu'elle comporte l'individu peut avoir tôt ou tard intérêt à travailler ailleurs, selon la loi naturelle de l'offre et de la demande que rien ne peut modifier. De plus, nous voyons que la seule forme communautaire est absolument impuissante, aussi bien d'ailleurs que n'importe quelle autre forme économique en régime de liberté, à supprimer par sa seule vertu les conflits classiques du travail, c'est-à-dire ceux qui sont fondés sur des revendications matérielles.

L'activité sociale. — Nous avons vu précédemment en quoi consistait, dès les premières années, l'activité sociale de la Communauté. *Des cours et conférences*, sur les sujets les plus divers, généralement au choix des Compagnons, ont pour but de développer les facultés mentales et d'éveiller les aptitudes intellectuelles de ceux-ci. Ces cours sont donnés du mois d'octobre au mois de mai. Tous les sujets sont jugés bons, qui pourront provoquer des discussions et développer la

culture générale des Compagnons. C'est ainsi qu'à un cours de mécanique, il fut parlé du moteur d'automobile, et par extension du pétrole, de ses centres de production, de l'Irak, des difficultés politiques de l'Irak et de la Grande-Bretagne. De plus en plus, les Compagnons s'expriment eux-mêmes en public, leur faculté d'élocution se développe, en même temps que disparaît le complexe dont ils souffraient au début. Durant une heure et demie par semaine, le sport maintient les aptitudes physiques de chacun : il est d'autant plus indiqué que la Communauté se compose en majeure partie de jeunes hommes, dont l'âge moyen était vingt-neuf ans en 1951.

Le cas de *maladie ou d'accident* est soumis à une « Commission de solidarité » qui le tranche sur la base d'un certificat médical fourni par l'intéressé. L'indemnité versée varie du minimum obligatoire en France à 100 %, selon le genre de sinistre, sa durée, le degré de responsabilité éventuelle du Compagnon, les précédents, les charges familiales. Fait curieux, la décision de cette Commission de solidarité est sans appel.

Une politique de *loyers à bon marché* est pratiquée par la Communauté, qui réalise actuellement un programme de construction de quatre-vingts logements, dont 45 seront occupés par les Compagnons, et 35 loués à des tiers.

Les *allocations familiales* ne sont pas propres à Boimondau, mais constituent en France une institution publique. Le calcul des allocations, et des ressources du fonds qui les alimente, s'inspire d'un principe de compensation identique à celui appliqué dans notre industrie horlogère. L'allocation n'est pas versée à l'ouvrier par l'employeur, mais est portée à son domicile par un agent municipal. Ce système peut, en certains cas, présenter un avantage.

Les *charges sociales et fiscales* sont absolument les mêmes, à Boimondau, que dans toute autre entreprise française. Selon la législation actuellement en vigueur, Boimondau est classée parmi les Sociétés coopératives de production à forme communautaire. Seule la patente de fabrication n'est pas exigée. On sait les charges sociales écrasantes qui pèsent aujourd'hui sur toute la production française, et qui représentent, au minimum, le 41 % des salaires ! Il est vrai qu'afin de ne pas ruiner l'exportation, l'Etat rétrocède à l'exportateur les montants versés aux Services de la Sécurité sociale. C'est, sous une forme à peine déguisée, le paiement d'une prime à l'exportation.

Boimondau avait une *cantine* fort bien achalandée, trop bien même de l'avis de certaines épouses qui estimaient que la consommation d'apéritifs était quelque peu exagérée. Dès lors, la cantine fut supprimée.

Ces explications nous sont données par le chef dans la salle de la *bibliothèque* de la Communauté. Bibliothèque magnifique, qui compte aujourd'hui environ 3800 volumes, de nombreux et modernes dictionnaires et encyclopédies. Cinq à six mille volumes sont empruntés chaque année par les Compagnons qui, à toute heure, peuvent se rendre à la bibliothèque et remplissent eux-mêmes les fiches de prêt. Les ouvrages sont parfaitement entretenus, classés avec ordre selon leur genre (littérature, arts, sciences naturelles, physiques ou sociales). Une Commission de la bibliothèque est chargée de l'achat des volu-

mes, et tient compte, dans la mesure où ils paraissent acceptables, des désirs des Compagnons.

Les assemblées communautaires se déroulent dans une vaste salle, dédiée à Antoine de Saint-Exupéry. Au mur, entre la carte géographique des réalisations communautaires d'Occident et le nom des Compagnons victimes de la guerre, figure, en grandes lettres, cette pensée extraite de la « Citadelle » : « Force-les de bâtir ensemble une tour, et tu les changeras en frères ». Belle pensée, en vérité, que ne cessent de méditer les Compagnons de Boimondau qui, tous ensemble, peuvent être fiers de leur construction. Il est vrai que Saint-Exupéry ajoutait : « Mais si tu veux qu'ils se haïssent, jette-leur du grain »⁶. Les Compagnons le savent aussi. C'est peut-être la raison pour laquelle ils n'attachent au grain qu'une importance relative...

Au fait, de nombreuses entreprises de type non communautaire organisent également des cours en faveur de leur personnel, favorisent le sport et constituent des bibliothèques ; il n'y a rien là qui soit spécifiquement communautaire. Le grand mérite des Compagnons est moins encore d'avoir offert ces possibilités que d'en avoir si largement usé. Ne disait-on pas, dernièrement, dans une réunion jurassienne, qu'il serait peut-être moins difficile de mettre sur pied une université populaire que d'en assurer la fréquentation par ceux à qui elle était destinée ?

L'esquisse d'un retour à des méthodes plus classiques. — Nous n'avons pas eu l'impression que la forme communautaire de Boimondau était en voie d'être abandonnée. Le courage, l'énergie, la confiance et cet attachement à la Règle, dont font preuve les chefs qui président aux destinées de la Communauté, témoignent suffisamment de leur volonté de poursuivre cette voie, pour le plus grand développement intellectuel et moral de tous les Compagnons. Cependant, certaines illusions du début, propres à des natures trop généreuses ou trop peu habituées au contact de l'homme moyen, se sont évanouies. Il peut être intéressant d'en relever quelques indices.

Au début, ce créateur de communautés qu'est Marcel Barbu nourrissait l'ambition, latente au cœur de tous les fondateurs de systèmes, de transformer et de régénérer l'Ordre social tout entier. Il lancera le « Rassemblement communautaire français » et mènera sur le plan politique une action aussi vigoureuse qu'infructueuse. « Nous convainçons ou nous mourrons » était le slogan du chef. Tel est l'aspect messianique de la doctrine de Marcel Barbu. Il ne sera pas suivi par les Compagnons et par Marcel Mermoz, son successeur à la tête de la Communauté. Celle-ci se refuse d'adhérer au R.C.F. En somme, les Compagnons ont eu la sagesse de comprendre que l'économie nationale ne peut être transformée à l'image de leur Communauté⁷. Donnons-leur ici la parole : « Certes, à Valence, un groupe d'hommes a trouvé une solution ; celle-ci est passée dans les faits, elle a subi diverses

⁶ Antoine de Saint-Exupéry : « Citadelle », 194e édit. Gallimard nrf, Paris 1951, p. 60.

⁷ L'art. 8. de l'Acte de fondation (1944) mentionne encore, d'ailleurs, et assez paradoxalement, *la mission révolutionnaire* dont la Communauté se sent chargée et responsable.

épreuves, elle a triomphé. *Est-ce à dire que cette solution va pouvoir être appliquée universellement ?* C'est le problème qui se pose aux gars de Boimondau dans le courant de l'année 1946. *Beaucoup répondent déjà non. La Communauté a, elle aura toujours, la valeur d'un inestimable témoignage. Mais ce témoignage reste quelque chose d'un peu extraordinaire* ». Que de clairvoyance dans ces quelques phrases !

A l'origine, la mission de combat pour la rédemption de la société, que s'étaient assignée ces quelques hommes courageux, obligeait chacun à se courber à une discipline intellectuelle rigoureuse. L'histoire contemporaine est riche en exemples d'idéologies qui obligent ceux qui les partagent à plier leur esprit à une discipline très sévère. Je n'ai pas pu juger si, dès le début, la Communauté de Boimondau avait su résister à cette tentation, ni si c'est à un excès de ce genre qu'il faut attribuer, en 1943, l'exclusion d'une vingtaine de membres. Mais chacun d'entre nous a pu aisément se rendre compte de l'esprit de large tolérance qui règne actuellement à Boimondau. Il est assez rare, je crois, de sentir autour de soi une atmosphère aussi parfaitement libérale, dans le sens le plus large et le plus élevé du terme. Il n'est pas banal de rencontrer, au sein d'une même grande famille, tant d'opinions diverses, ailleurs brutalement opposées, s'exprimant ici en toute liberté et dans le plus profond respect mutuel. Sur des établis momentanément inoccupés a été laissée « L'Humanité » de la veille et nous avons parcouru, dans la salle de réception, les « Cahiers du Communisme » de juin-juillet 1954. Mais nous savons par ailleurs les affinités intellectuelles étroites qu'entretient Boimondau avec le « Centre Economie et Humanisme », les Pères Dominicains et ceux de la Compagnie de Jésus. Toutes les opinions politiques ou religieuses de l'arc-en-ciel français sont ici non seulement tolérées — ce qui serait peu de chose aux yeux des Compagnons — mais encouragées, développées, fortifiées, chacune dans sa direction, mais toujours en étroite union avec l'ensemble. Les athées approfondissent l'étude de leur philosophie rationaliste, alors qu'en 1946 un jeune abbé de Lyon célèbre sa Première messe dans les locaux de Boimondau. Quel succès, sur le plan de l'esprit !

L'évolution des méthodes est notoire. Si, à l'origine, le salaire de tous était public, il ne le fut plus par la suite, chacun ne tardant pas à s'estimer plus ou moins lésé par rapport à son voisin. Ce sujet d'humaines et interminables discordes fut donc supprimé. Les gens d'expérience savent fort bien que « l'usine de verre » ne facilite généralement pas la concorde... Il est vrai que le Compagnon pourrait encore, aujourd'hui, se renseigner au bureau de la comptabilité sur le revenu de son voisin, mais cette démarche, quelque peu gênante si elle n'est pas sérieusement motivée, ne tente plus beaucoup de Compagnons.

D'égalitaire et babouviste le salaire, on l'a vu, est devenu de plus en plus diversifié selon les fonctions, les mérites et les charges sociales.

Beaucoup d'activités sociales, d'obligatoires qu'elles étaient, sont devenues facultatives, mais demeurent l'objet d'une rémunération normale.

Le bénéfice fut d'abord déterminé et porté dans les comptes courants des Compagnons à la fin de chaque mois, proportionnellement

au chiffre d'affaires. On s'aperçut bientôt que les courbes du chiffre d'affaires et du bénéfice ne variaient pas toujours en parallèle, ni même parfois dans le même sens. Le bénéfice fut dès lors établi par trimestre, selon des méthodes comptables plus orthodoxes.

A l'origine, la Communauté était largement ouverte à quiconque voulait en faire partie (comme le phalanstère de Charles Fourier... comme les colonies fondées en Amérique par le malheureux Robert Owen...). On devait constater bientôt les méfaits de cette sélection à rebours, qui faisait que quiconque ne trouvait pas ailleurs la possibilité d'exercer son activité s'adressait à la Communauté. Celle-ci, pour réaliser son idéal ou simplement pour subsister, doit au contraire se composer de natures d'élite ; le système devait être révisé. Aujourd'hui, une sélection très sévère s'opère dans le choix des candidats.

Lorsqu'il fut question d'introduire dans l'entreprise un ingénieur en organisation et de procéder au chronométrage des opérations, ce fut un beau tollé. Les chronométrages des temps de travail n'ont guère bonne presse, dans certains milieux. Les Compagnons de Boimondau estimaient que ces méthodes en honneur dans des entreprises de type dit « capitaliste » étaient inconcevables dans une Communauté de travail. L'optique n'est cependant pas la même, selon qu'on est investi ou non de la responsabilité d'une entreprise. Les Compagnons devenus patrons comprirent rapidement la nécessité absolue d'une méthode qu'ils n'auraient peut-être jamais admise, dans leur for intérieur, s'ils étaient demeurés ouvriers. Les chronométrages sont à présent généralement pratiqués à Boimondau, autant et plus que dans toute usine du type dit « capitaliste », et n'en déplaît à ceux qui ne veulent y voir qu'une forme d'exploitation patronale...

Il a été fait mention de la magnifique bibliothèque de Boimondau et du large usage qu'en font les Compagnons. Cependant, beaucoup parmi ceux-ci eurent à cœur de constituer à domicile une bibliothèque personnelle. Comme je les comprends ! A mon sens, le fait d'être parvenu à inculquer à de nombreux Compagnons le goût de l'étude et de la lecture au point de faire naître en eux le désir de constituer une bibliothèque personnelle est un très grand succès, un résultat tout à fait remarquable. Mais que ces Compagnons aient nettement préféré posséder un livre que de l'emprunter à une bibliothèque dont ils sont cependant, en commun, les seuls propriétaires, est-ce bien là un succès communautaire ? Demain, ces mêmes Compagnons ne caresseront-ils par le rêve de posséder, pour eux seuls, un outillage, une machine, un fonds de commerce ou d'industrie ? Cela ne démontre-t-il pas que le vieil homme n'est pas mort ? Qu'il est même toujours prêt à s'éveiller ? Et vaut-il bien la peine de s'emporter si fort contre l'embourgeoisement, et de protester véhémentement contre la contamination de la société bourgeoise, la seule, semble-t-il, qui n'ait pas trouvé grâce devant la charité et la grande tolérance communautaires ?

Au début, lorsque les Compagnons du quartier se réunissaient chez l'un d'entre eux, ils procédaient à une véritable inspection de l'habitat et de son aménagement, chacun se montrant prodigue de conseils et de recommandations. On finit par juger intolérable cette ingérence dans un domaine que l'individu considère à juste titre comme essen-

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bienne	Hôtel Seeland (<i>A. Flückiger</i>) Confort, entièrement rénové	(032) 2.27.11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (<i>L. Gatherat</i>) Salles pour sociétés, son confort, ses spécialités	(066) 7.56.63
Delémont	Hôtel de la Gare Terminus (<i>Th. Hofner</i>) Confort, salles pour réunions et banquets	(066) 2.13.95
Delémont	Hôtel La Bonne Auberge (<i>W. Lanz</i>) Son confort, sa cuisine, ses vins	(066) 2.17.58
Montfaucon	Hôtel de la Gare (<i>L. Girardin</i>) Sa situation dans les sapins, sa cuisine	(039) 4.81.06
Moutier	Hôtel Suisse (<i>C. Brioschi</i>) Son confort, sa cuisine, sa cave	(032) 6.40.37
Porrentruy	Hôtel du Simplon (<i>E. Jermann</i>) Son confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6.14.99
Porrentruy	Hôtel du Cheval Blanc (<i>C. Sigrist</i>) Ses grandes salles, son confort, sa cuisine	(066) 6.11.41
La Neuveville	Hôtel du Lac (<i>A. Haefliger</i>) Sa cuisine, sa cave	(038) 7.91.32
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (<i>J. Wermeille</i>) Relais gastronomique, ses grandes salles, son grill-room, son bar	(039) 4.15.56
La Chaux-d'Abel	Pension (<i>H. Staedeli-E. Wiederkeler</i>)	(039) 8.11.52

Gros lot
Frs 100'000
Seva
6 nov.

95/4

tiellement privé, et ce système d'autocritique communautaire fut aboli.

Conclusions. — Conclure, après cette rapide esquisse sur un sujet qui mériterait plus d'un gros volume, sera évidemment la tâche la plus difficile, en même temps que la plus contestable. J'en aurais tout bonnement laissé le soin au lecteur, s'il ne m'était apparu probable que de l'ensemble peuvent être dégagées quelques données auxquelles chacun pourra se rallier, quelle que soit par ailleurs sa position doctrinale dans le maquis des questions sociales. Ces données devront, à mon sens, se rapporter à la valabilité de l'expérience de Boimondau, à ses réalisations économiques, et sociales, enfin à la valeur réformatrice objective de cette nouvelle expérience communautaire.

Valabilité de l'expérience. — Pour une entreprise industrielle du type dit « capitaliste », treize années d'existence, dont plusieurs vécues dans des conditions tout à fait exceptionnelles, ce serait peu ; mais pour une communauté ouvrière de production, cela correspond à la vie moyenne, et c'est déjà beaucoup.

En effet, Charles Gide, cet apôtre de l'association ouvrière, calculait en 1920 que la mortalité annuelle des associations ouvrières de production était de 8 %, et c'était avec beaucoup d'amertume qu'il constatait que leur ensemble était complètement renouvelé tous les douze ou treize ans⁸. Un autre adepte de la doctrine coopérative, M. Louis Maire, de Genève, ne dissimule pas, en 1945, l'échec plus que centenaire des coopératives ouvrières de production : « On peut se demander, écrit-il, quelles sont les raisons du *modeste développement* de cette institution, pourtant entrée dans la voie des réalisations depuis un siècle déjà »⁹. Modeste développement, c'est hélas ! trop dire encore, car il y a sensiblement moins d'associations ouvrières de production véritablement industrielle aujourd'hui qu'en 1920, époque où écrivait Charles Gide ; il y en avait beaucoup moins, surtout, en 1920, qu'en 1865 alors que les disciples de Philippe Buchez faisaient merveille à Paris. Ceci explique l'intérêt que soulève une expérience comme celle de Valence, si connue, parce que si rarement tentée de nos jours. Est-elle du moins valable ? Personnellement, je le pense, car enfin, elle se prolonge. Je n'ignore certes pas que, contrairement à la plupart de ses devancières, elle ne s'est pas *principalement* située sur le plan de la réforme économique, mais plutôt sur celui d'une mystique sociale nouvelle. Aussi longtemps que ses membres brûleront de la foi communautaire, de la foi qui soulève les montagnes, elle aura probablement raison de tous les obstacles ; mais cette indispensable foi ne puise-t-elle pas sa source dans l'anomalie, dans l'exception même que constitue l'expérience vécue aujourd'hui par cette poignée de Compagnons qui sentent peser sur eux le regard étonné et curieux de millions d'autres hommes ? On voudrait en douter.

Réalisations économiques. — L'entreprise compte treize années d'une existence autonome. Ce succès est dû, on l'a vu, à une excellente gestion exercée par des chefs d'une grande valeur, et à des méthodes classiques de travail : sur le plan technique, spécialisation très pous-

⁸ Charles Gide : « Des Institutions en vue de la Transformation ou de l'Abolition du Salariat » ; Giard & Cie, Paris 1920, p. 20.

⁹ Louis Maire : « Au delà du Salariat » ; 2e édit. ; Payot, Lausanne 1945, p. 320.

sée du travail, rationalisation, organisation scientifique et chronométrage des temps d'opérations, primes à la production ; sur le plan commercial, politique de stocks modérés, publicité commerciale moderne, recherche des débouchés d'exportation afin de bénéficier de la ristourne des prestations versées à la Sécurité sociale. Evidemment, depuis sa création, exception faite de la crise de mai à août 1948 où les Compagnons s'engagèrent sur des chantiers et durent se contenter de vacances payantes au lieu de vacances payées, la conjoncture a été particulièrement heureuse ; je pense surtout à la conjoncture monétaire française, caractérisée par une inflation chronique si favorable à une extension industrielle parfois inconsiderée et à la libération facile des débiteurs. Actuellement, la situation est la même à Boimondau que dans les entreprises horlogères moyennes, suisses ou françaises ; ses dirigeants nous ont dit leurs soucis, leurs préoccupations, qui sont aussi les nôtres. De quoi demain sera-t-il fait, c'est ce qu'aucun chef d'entreprise ne peut dire, qu'il soit communautaire ou capitaliste. Nous nous rendons compte, une fois encore, et ce sera peut-être pour nous la grande leçon de cette journée, que les impératifs économiques dictent leurs lois, des lois qui seront toujours valables, du moins en régime de liberté, quelle que soit par ailleurs l'éthique sociale dont nous nous inspirons. Marcel Barbu en a fait l'amère expérience lors de la faillite, en 1949, de la Cité communautaire Donguy-Hermann qu'il avait créée à Valence.

Réalisations sociales. — Les aptitudes intellectuelles de chacun ont été repérées et développées. Le niveau de culture de tous s'est sans doute sensiblement accru. Le sens des responsabilités est né et s'est plus ou moins développé chez chacun ; celui des proportions fait encore parfois défaut, et si la Communauté agit, durant des semaines, au cours de ses multiples assemblées, la question de savoir si la cantine doit être maintenue ou supprimée, elle entérine en quelques minutes la décision de contracter un emprunt de plusieurs millions. Mais on ne peut raisonnablement exiger de chacun les qualités propres à un grand capitaine d'industrie, et ces qualités mêmes seraient peut-être incompatibles avec l'idéal supérieur qui prévaut à Valence.

Valeur réformatrice objective de cette expérience. — L'idéal communautaire ne peut trouver une ébauche de réalisation que si les êtres qui le partagent ne se contentent pas de velléités, ne se nourrissent pas de rêves et d'illusions, et ne sont pas les victimes de réactions simplistes de mécontents. Ils doivent être exactement conscients des sacrifices auxquels ils s'obligent, des efforts qu'ils devront fournir et des batailles qu'ils devront livrer. Le gain purement matériel, monétaire, doit céder la première place à des préoccupations d'un ordre beaucoup plus élevé. L'idéal communautaire est une mystique, réservée à des natures exceptionnelles. C'est une seconde religion, qui n'exclut pas celle de son enfance et peut puiser en elle, au contraire, une force accrue. La Communauté est un Ordre, semblable à ces Ordres de chevalerie du moyen âge. Elle a sa Règle, que chacun connaît et tient à honorer, et sur laquelle le Compagnon prête un serment.

Chercher à étendre le système à l'ensemble de la société, vouloir inculquer au commun cet idéal nouveau et extra-matériel, exiger de

chacun les sacrifices et le dévouement que seule la foi communautaire rend à la longue supportables, serait tout bonnement une utopie. Autant vaudrait tirer prétexte des Ordres religieux qui ont adopté, en face des biens matériels, une attitude inspirée du plus pur communisme égalitaire, avec plein succès et depuis des siècles, pour en conclure que l'égalitarisme babouviste est la forme sociale de l'avenir. C'est le problème des fins qu'il faudrait soulever ici. Le moine subordonne toute autre considération au service de Dieu. Le Compagnon, par une éducation soigneusement poursuivie, place sa propre conception de l'intérêt général de la cellule communautaire très au-dessus de son intérêt particulier et s'efface devant ses pairs. Mais que cela plaise ou non de le reconnaître, le commun des mortels se préoccupe avant tout, comme Montesquieu et Adam Smith l'ont fort bien observé il y a longtemps déjà, du maximum d'avantages qu'il pourra retirer du minimum d'efforts. A chacune de ces fins correspondent des moyens différents. Rien ne s'opposerait à ce que demain tous les hommes fussent moines ou compagnons : il suffirait — mais il faudrait une réforme fondamentale de l'éthique dont ils s'inspirent et dont ils se sont inspirés, dans leur immense majorité, depuis que la nature de l'homme est la nature de l'homme !

Les Compagnons de Boimondau savent, puisqu'ils l'écrivent, que leur Communauté de travail est une institution de caractère tout à fait exceptionnel. Ils constituent réellement, parmi les hommes, un noyau d'élite. Non parce qu'ils se singularisent, mais parce qu'ils ont franchement, et en toute liberté, choisi un idéal très élevé, qui ne peut être atteint que par une voie difficile, escarpée, semée d'épreuves, une voie qui restera certainement à jamais fermée au commun des humains.

François SCHALLER

D^r ès sciences économiques et commerciales

D^r ès sciences sociales

Relations ferroviaires

Trafic international

D'après ce que nous avons pu observer, il ne semble pas que la nouvelle réglementation des trains internationaux entre Paris et Berne soit aussi favorable que la précédente, si l'on s'en tient uniquement aux relations avec Paris. Il faudrait arriver, nous semble-t-il, à rétablir des voitures directes Paris-Milan par Delle. On ressent aussi fort désagréablement, tant dans le trafic international que dans le trafic interne, la suppression des trains de nuit 140 et 145. Si le premier nous rend service au départ de Porrentruy, l'absence du second constitue une lacune des plus fâcheuses. La course de wagon-lits devrait être rétablie, nous savons qu'elle était fort appréciée et utilisée. Dans les relations internes, nous constatons que les Jurassiens doivent quitter leur chef-lieu à 20.45 h. déjà. Nous croyons que c'est la seule région desservie par les CFF qui soit aussi mal traitée, et pourtant, la distance à vol d'oiseau de Berne à Delémont n'est que de 47 km et de 60 km à Porrentruy. Nous avons aussi perdu la correspondance de la Suisse romande par le 129, correspondance qui nous rendait de très grands services.